

TREMPAGE

N° VTM 1103

Version du 14.06.2012
Remplace la version 30.05.2012

Description

Le trempage est destiné à obtenir un gonflement ciblé des fibres du bois. Cette opération concerne principalement le bois massif. Le gonflement permet de rendre visibles les éventuels compressions, empreintes, différences de teinte, résidus de colles et d'adhésifs avant le mordantage. On évite ainsi les erreurs de mordantage irréversibles. Egalement utilisable sur des pièces à usiner plaquées. Cela permet en particulier de révéler les défauts d'encollage, autrement dit les «cloques».

Préparation

Remplir un récipient en verre ou en plastique avec de l'eau du robinet chaude à brûlante.

Application

Appliquer l'eau chaude à l'aide d'une éponge (éponge naturelle) dans le sens des fibres du bois. Veiller à retraiter immédiatement les zones ayant un fort pouvoir absorbant. Afin de pouvoir laver entièrement la pièce à traiter, la poser par exemple sur des barres triangulaires. Laisser agir un court instant, essorer l'éponge puis retirer l'excédent.

Séchage

Laisser sécher une nuit à 20°C, sur des barres triangulaires suffisamment espacées.

Traitement ultérieur

Ainsi prétraitées, les surfaces de bois sont désormais prêtes à être poncées à l'aide de produits abrasifs «précis» en fonction de l'essence de bois. On peut ensuite passer au mordantage, au vernissage ou à un autre traitement de surface.

Remarques

Toujours travailler avec un récipient en verre ou en plastique. Ne pas utiliser d'outils de travail métalliques. Etant donné que les tanins sont dissous et absorbés par l'eau lors du trempage, il convient de renouveler régulièrement l'eau chaude servant à l'application et de bien nettoyer l'éponge.

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées plus haut sont conformes à l'état actuel de nos connaissances. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. Sous réserve de modifications suite aux améliorations techniques. La version la plus récente de cette information est valable. Pour les cas spéciaux, demandez une information technique séparée.